GCVP
Maison de la vie associative
74 route de montélier
26000 Valence
N° W263004766
gcvp2607@gmail.com

# REGLEMENT INTERIEUR
# de l'association loi 1901
# « Groupe Clinique Valentinois de Psychologues »
# GCVP

**Article 1 :**

L'association est ouverte à tout psychologue, ou étudiant en master de psychologie.

Les adhésions sont ouvertes toute l'année, pour l'année en cours (de septembre à septembre). Les personnes intéressés pour adhérer à l'association en cours d'année doivent contacter le GCVP par mail à gcvp2607@gmail.com

Pour participer aux activités, il faut avoir adhéré préalablement.

**Article 2 :**

L'association propose à ses adhérents un groupe de réflexion clinique ou d'intervision. Tout participant peut proposer au groupe un texte, un thème, un média ou une situation clinique, à travailler ensemble lors d'une rencontre. Un intervenant extérieur peut aussi être sollicité.

Par ailleurs, des groupes ponctuels peuvent être proposés afin de travailler une question plus précise et de constituer un groupe de travail, avec ou sans intervenant extérieur. L'association propose alors de mettre en lien les participants via le réseau mail, et de participer à la logistique pour le fonctionnement de ces groupes (réservation de salles à la Maison des Sociétés, achat d'un livre, photocopies...).

L'association propose de constituer un réseau d'échange sur tout ce qui concerne la profession de psychologue (conférences, postes vacants, évolution des statuts de profession, formations, demande ou offre de stage...).

L'association est adhérente à la bibliothèque Sainte Marie de Privas, les adhérents bénéficient des avantages de ce réseau.

**Article 3 :**

Le respect de la parole et des influences théoriques de chacun est un principe essentiel à la mise au travail des groupes.

Les membres de l'association s'engagent à respecter la confidentialité de ce qui est dit lors des rencontres, que ce soit à propos des cas cliniques présentés, des institutions évoquées ou des noms des adhérents.

Tout manquement à ce respect entraînera la radiation de l'association.